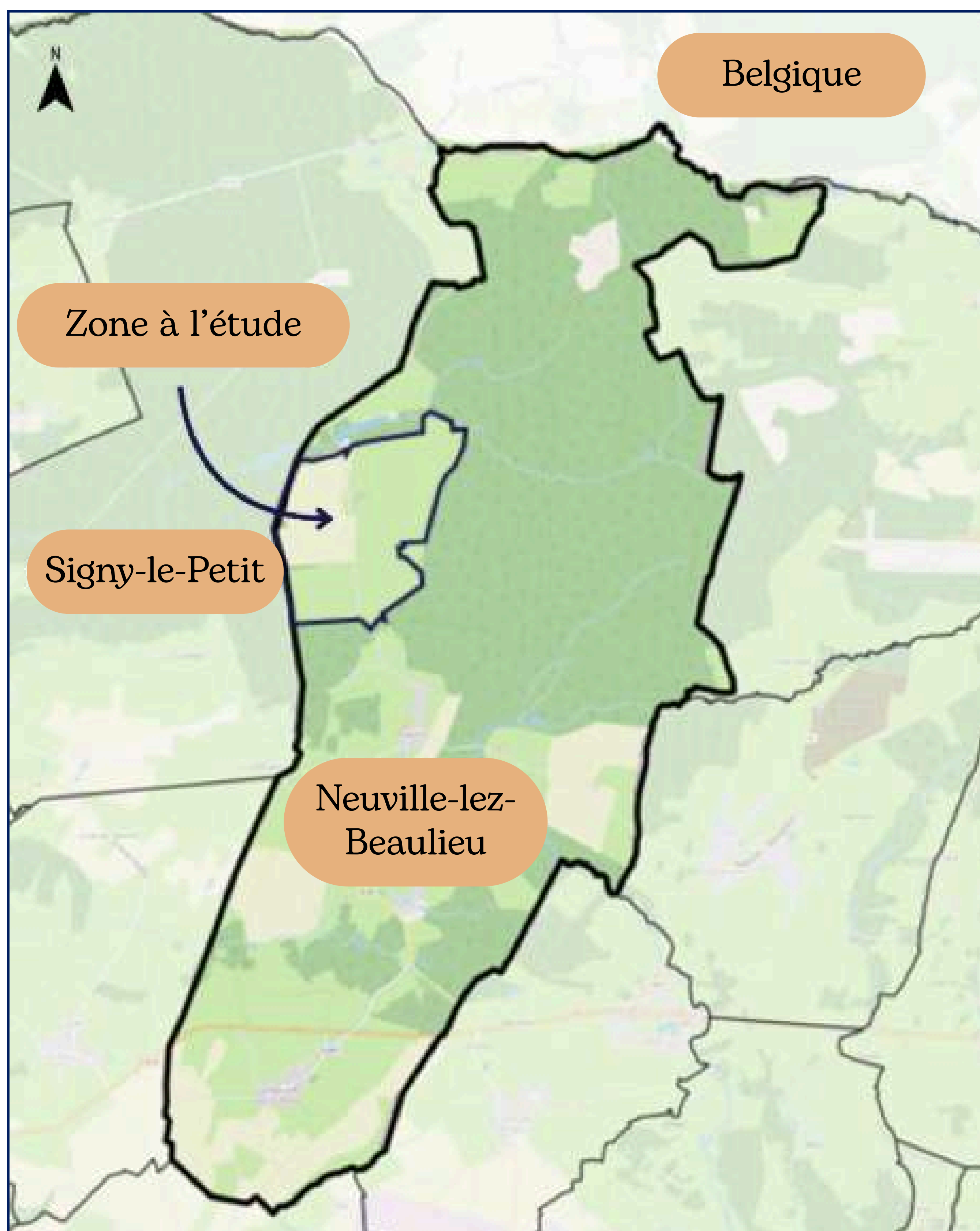


Le projet agrivoltaïque du Grand Douaire



Depuis 2023, les agriculteurs exploitants réfléchissent avec Etherr.a aux caractéristiques du futur projet agrivoltaïque sur la commune de Neuville-lez-Beaulieu, au Grand Douaire. **Plusieurs temps d'échanges ont eu lieu entre Etherr.a et le consortium d'exploitants pour aboutir à une version du projet agrivoltaïque qui convienne à toutes les parties.** La zone étudiée pour le projet est située dans une grande clairière agricole, à deux pas de la Belgique.

Où se situe le projet ?



Le calendrier du projet

Décembre 2023

Premiers échanges avec les propriétaires et exploitants

Octobre 2024

Lancement des études (agricoles, écologiques, paysagères, acoustiques)

Avril à décembre 2025

Retour des inventaires naturalistes

Février 2026

Co-construction de la trame d'implantation

Septembre 2026

Dépôt des demandes d'autorisation en préfecture

Été 2027

Retour de l'instruction par la préfecture

Mai 2028

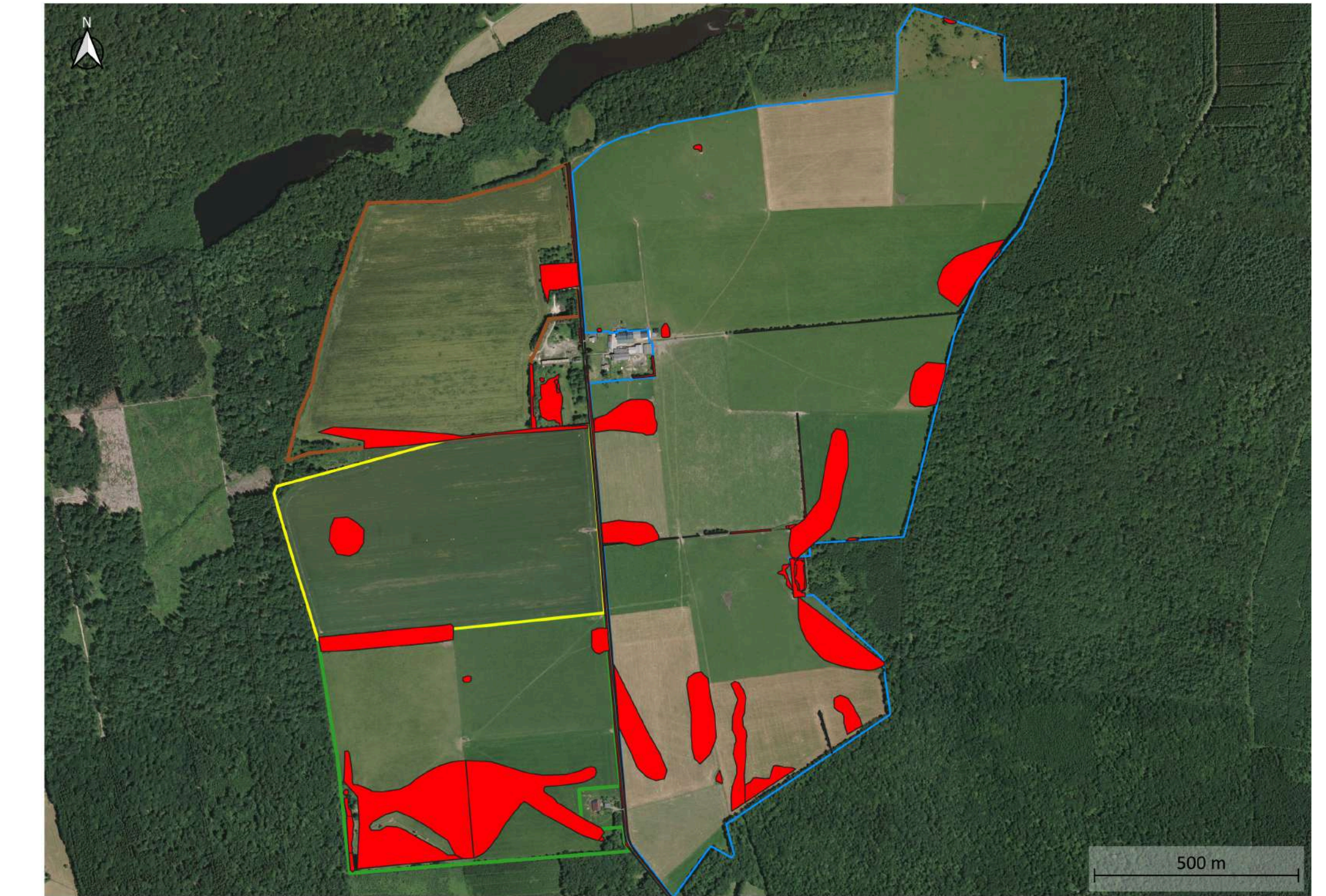
Construction

Septembre 2029

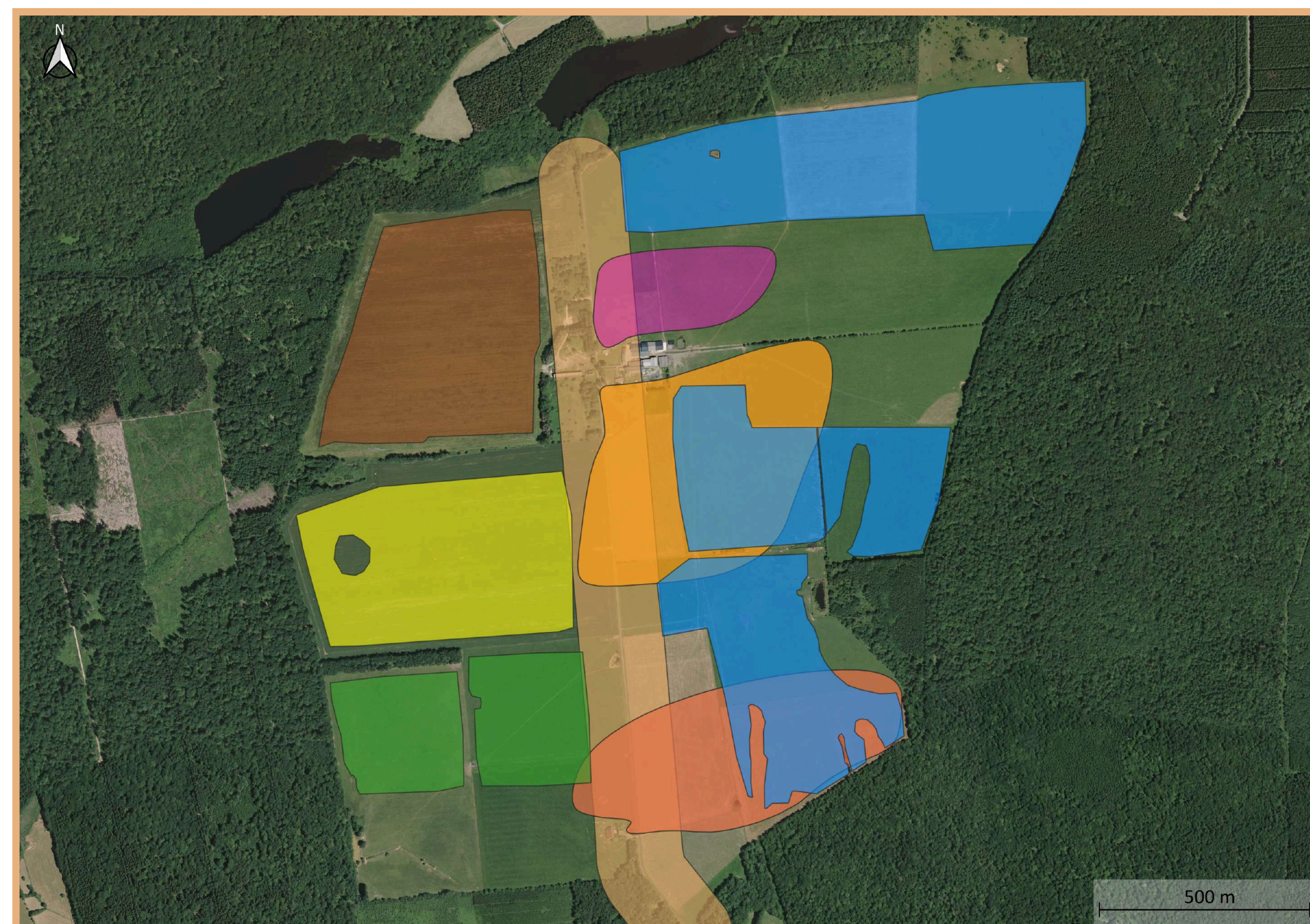
Mise en service du parc et exploitation pendant 30 ans

L'implantation du projet

Etherr.a a fait le choix d'associer le consortium d'exploitants et de propriétaires dès les premières réflexions autour du projet agrivoltaïque. **Plusieurs temps d'échange ont été organisés ces derniers mois** pour partager les attentes de chacun, identifier les contraintes d'exploitation et faire émerger une trame d'implantation adaptée au consortium de propriétaires et exploitants du Grand Douaire. Les résultats des études ont également contraint la surface d'implantation, pour des raisons de préservation de la biodiversité notamment.



Certaines zones ne peuvent être recouvertes de panneaux pour des raisons environnementales (zones humides).

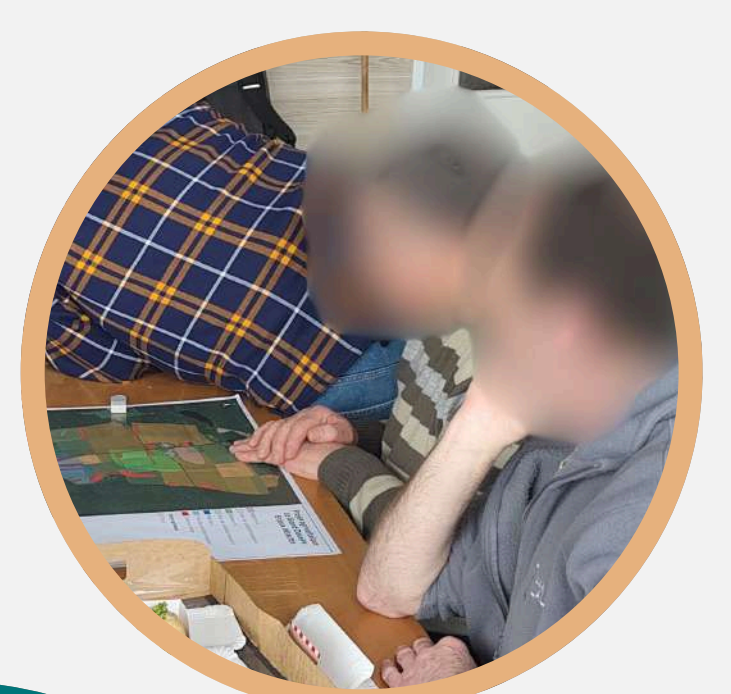


Légende	
Zones d'études_exploitants	
Alain STEVENIN	
Bruno STEVENIN	
GAEC La Champagnerie	
GAEC du Grand Douaire	
Zones d'évitement	
Implantation impossible : enjeux d'habitats et de zones humides réductibles	
Paysage	
Tampon 100m route	
Aire de visibilité- Maison A	
Aire de visibilité- Maison B	
Aire de visibilité- Maison C	
Zones d'implantation	
Bruno STEVENIN	
Alain STEVENIN	
GAEC La Champagnerie	
GAEC du Grand Douaire	

Date: 02/04/2026
Réalisateur: G.Moisat Sources: Etherra, Bing

Une implantation co-construite avec les exploitants

Au fil de ces discussions, Etherr.a a fait évoluer ses propositions d'implantation. **Ce travail itératif a permis de trouver un équilibre entre les exigences techniques du projet, les réalités agricoles du site et les attentes exprimées par les parties prenantes.** Cette démarche a abouti à construire une implantation partagée, cohérente avec le fonctionnement des parcelles et satisfaisante pour l'ensemble des acteurs concernés.



Un projet agrivoltaïque au Grand Douaire : pourquoi ?

Les besoins initiaux

En 2023, **plusieurs agriculteurs du Grand Douaire ont été approchés par des développeurs pour installer un projet agrivoltaïque sur cette zone.** Les agriculteurs ont d'abord été insatisfaits des propositions, notamment sur le sérieux du projet en matière agricole. Ils se sont regroupés en **consortium** afin de choisir un développeur qui corresponde davantage à leurs besoins : une vraie connaissance du monde agricole et de ses enjeux actuels. L'entreprise **Etherr.a, anciennement Ether Energy**, a été choisie.



Arthur del Marmol
Chargé d'action territoriale
arthur.delmarmol@etherra.com



Thibault Hochart
Développeur de projets territoriaux
thibault.hochart@etherra.com

Quelques mots sur **etherra** anciennement **EtherEnergy**

Fondée en 2020 par 3 entrepreneurs passionnés, Ether Energy est une société franco-belge qui a pour vocation d'accélérer la transition agricole et énergétique en Europe. Notre mission est de faire de l'énergie solaire un levier utile et vertueux pour les acteurs agricoles afin de les aider dans les défis qu'ils rencontrent. **Chaque projet s'inscrit pleinement dans la transition écologique et contribue à renforcer l'indépendance du pays sur le plan énergétique et agricole.** Notre approche est centrée sur les besoins de toutes les parties prenantes (exploitants, propriétaires, communes, riverains concernés...) afin de développer de A à Z un projet durable et équilibré. En 2025, Ether Energy fusionne avec Terr.a, plateforme d'investissement dédiée aux énergies renouvelables et partenaire de longue date, pour devenir **Etherr.a**. L'équipe projet s'en trouve renforcée, mais **vos interlocuteurs restent les mêmes.**

**Vous avez des questions ?
Contactez-nous !**

Les enjeux agricoles locaux : pourquoi un projet au Grand Douaire ?

Adaptation aux aléas climatiques

- Conséquences des aléas climatiques : baisse de la production laitière, diminution de la croissance des animaux, rareté des stocks fourragers, sécheresses...
- **Réponses apportées par le projet agrivoltaïque :** protection des animaux et prairies contre les aléas climatiques (ombre, abri), limitation des pertes économiques liées aux sécheresses

Une sécurité pour l'avenir

- Tensions économiques et politiques : instabilité, accords de libre-échange, crises sanitaires...
- **Réponses apportées par le projet agrivoltaïque :** perpétuer l'activité principale, à savoir nourrir la population, tout en regardant l'avenir avec une plus grande sérénité



Toutes les informations sont à retrouver sur le site Internet du projet



www.agrivoltaique-grand-douaire.fr

L'agrivoltaïsme : de quoi parle-t-on ?

Que dit la loi ?

« Une installation agrivoltaïque est une installation de **production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils **contribuent durablement** à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. »

Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

L'étude préalable agricole

L'étude d'impact agricole est une démarche favorisant la **prise en compte des enjeux agricoles** dans le projet agrivoltaïque.

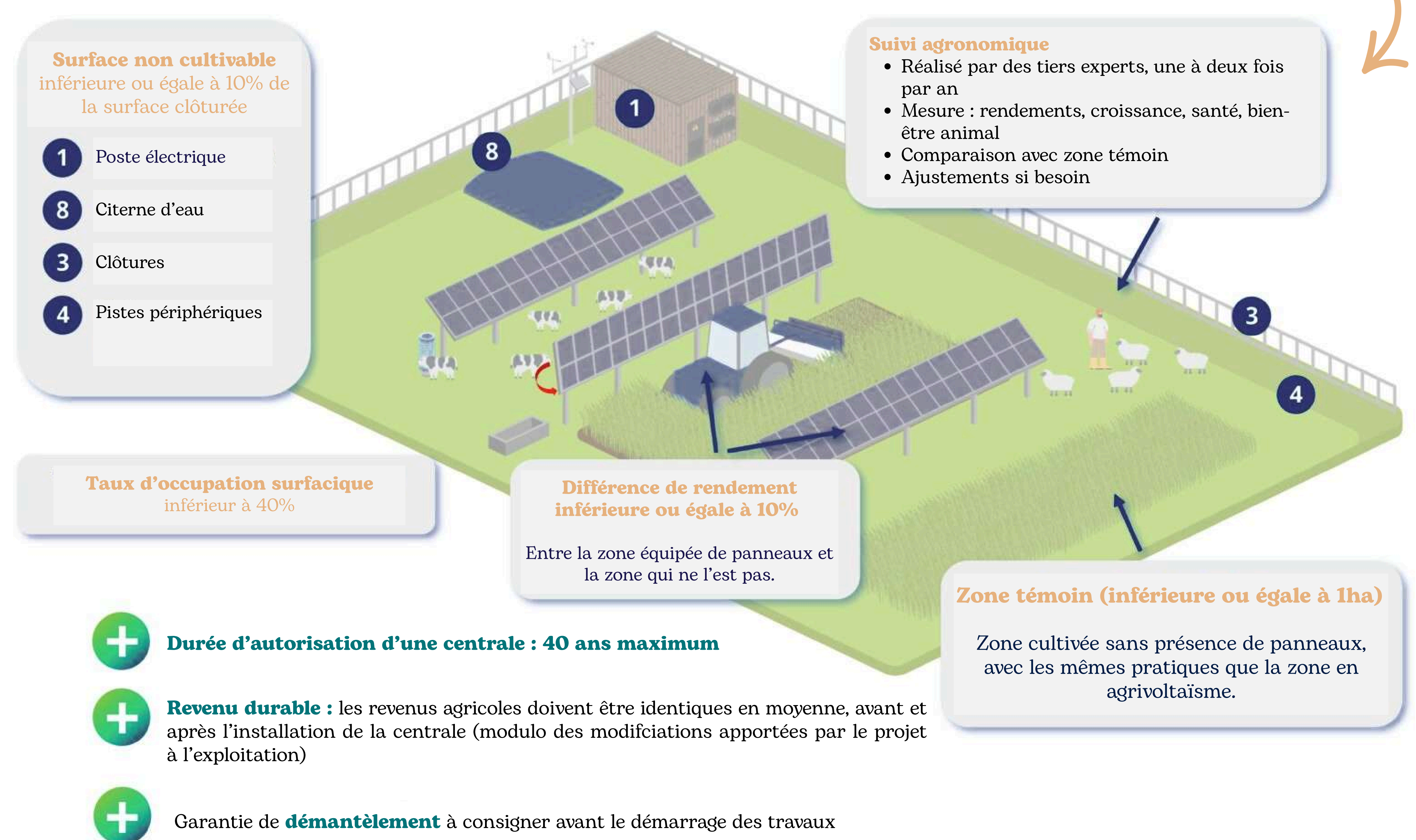
Cette étude comprend une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire, l'étude des effets du projet sur celle-ci et les mesures envisagées pour réduire et compenser les éventuels impacts. Si nécessaire, elle inclut également des **mesures de compensation collectives** pour consolider l'activité économique du territoire.

Le dossier technique agricole

Le dossier technique agricole démontre la compatibilité et les bénéfices entre production agricole et énergétique. Il inclut :

- Une **modélisation des impacts de la structure** sur les cultures : étude des effets de l'ombre, du microclimat et des panneaux sur la croissance des cultures
- Une **stratégie de pilotage des panneaux** : description de l'inclinaison ou d'orientation des panneaux pour optimiser la lumière et l'ombrage selon les cycles agricoles.
- Une **étude de synergie agricole** : étude des services apportés par l'installation aux cultures : amélioration du potentiel et de l'impact agronomique, protection contre les aléas, adaptation au changement climatique...

Pour mieux comprendre l'agrivoltaïsme, c'est par ici !



Et après ?

Le recyclage des panneaux photovoltaïques

Les structures des panneaux sont légères et en acier, aucun béton n'est coulé dans le sol, ce qui facilite leur retrait et la remise en état du site à la fin de la durée de vie du parc.

Mais les panneaux photovoltaïques ne sont pas jetés ! Près de 95 % des matériaux d'un panneau solaire peuvent être recyclés, notamment le verre, l'aluminium, le silicium et certains métaux précieux.

En France, la filière est encadrée : l'éco-organisme Soren est agréé par les pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques usagés.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site Internet du projet



www.agrivoltaique-grand-douaire.fr

Les bénéfices locaux du projet



Les retombées locales

Pour les habitants



- La participation à la concertation du territoire autour de ce projet : découvrir un nouveau type d'énergie, s'impliquer dans les projets locaux.
- L'accès à une énergie décarbonée et renouvelable. Les bénéfices liés aux mesures d'accompagnement du projet agrivoltaïque.

Pour les agriculteurs



- La participation aux objectifs de décarbonation de l'énergie.
- L'accompagnement à l'adaptation des pratiques agricoles face aux dérèglements climatiques (fortes pluies, fortes chaleurs...).
- Le maintien de leurs activités via des revenus stables et l'amélioration de certains équipements.

Pour la commune



- La participation active à la transition énergétique et aux objectifs de décarbonation de l'énergie.
- Le maintien d'activités agricoles, et la mobilisation de nouvelles activités (phase travaux, maintenance).
- La création d'un véritable projet de territoire autour de ce projet.
- Des retombées fiscales fixes pendant toute la durée d'exploitation du projet.

Pour la Communauté de communes



- Des retombées fiscales fixes pendant toute la durée d'exploitation du projet.
- Un projet d'énergie renouvelable qui vient répondre aux enjeux de transition énergétique pour le territoire.

Les mesures d'accompagnement

Ces mesures visent à accompagner l'insertion du projet dans le territoire considéré, en apportant un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité, de sensibilisation du public à la protection de l'environnement, de transition énergétique ou d'amélioration du cadre de vie des habitants. **Notre objectif est de construire, avec vous, un véritable projet de territoire !**



Pour qui ?

Elles doivent être co-construites avec le territoire et pour le territoire. Dans le cadre du projet agrivoltaïque du Grand Douaire, celles-ci sont réalisées en concertation avec les élus.



Quel est le cadre ?

Les mesures d'accompagnement sont liées au projet agrivoltaïque et sont encadrées par la législation.

Les thématiques peuvent être :



Qui finance ?

Elles sont financées et mises en place par le développeur en plus des retombées fiscales versées aux collectivités et établissements publics.



Votre intérêt

Proposer des idées pour mettre en valeur la commune et sensibiliser à l'environnement.

Les études menées sur le projet du Grand Douaire




Dans le cadre du dépôt de la demande de permis de construire pour un projet agrivoltaïque, des **études préalables** sont réalisées pour garantir la conformité réglementaire et la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et agricoles. Elles sont confiées à des bureaux spécialisés indépendants puis examinées attentivement par les différents acteurs impliqués dans l'instruction de la demande de permis (DDT, Autorité Environnementale, CDPENAF). Ci-dessous, une **description plus détaillée de ces études**.

L'étude d'impact environnemental

L'étude d'impact analyse les **effets potentiels du projet sur l'environnement physique de la zone** de projet et comporte une analyse détaillée de toutes les composantes du territoire :


 **Faune et flore** : évaluation des espèces présentes, notamment protégées.

 **Sol** : impact sur la qualité des sols et l'érosion.

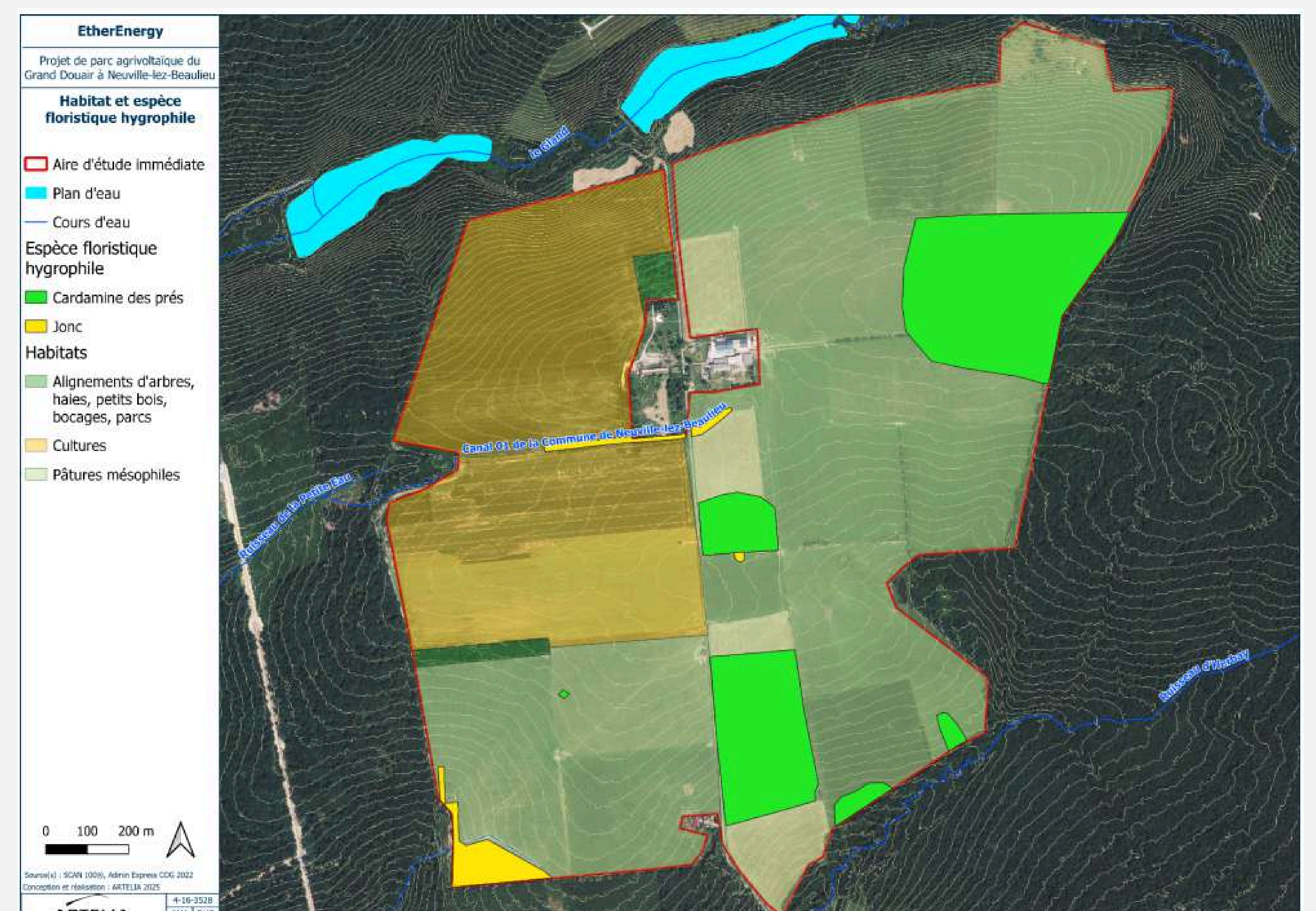
 **Eau** : effet sur les ressources en eau, y compris les nappes phréatiques, les rivières, les zones humides.

 **Paysage** : intégration visuelle du projet dans le paysage local.

 **Bruit et nuisances** : analyse des nuisances sonores.

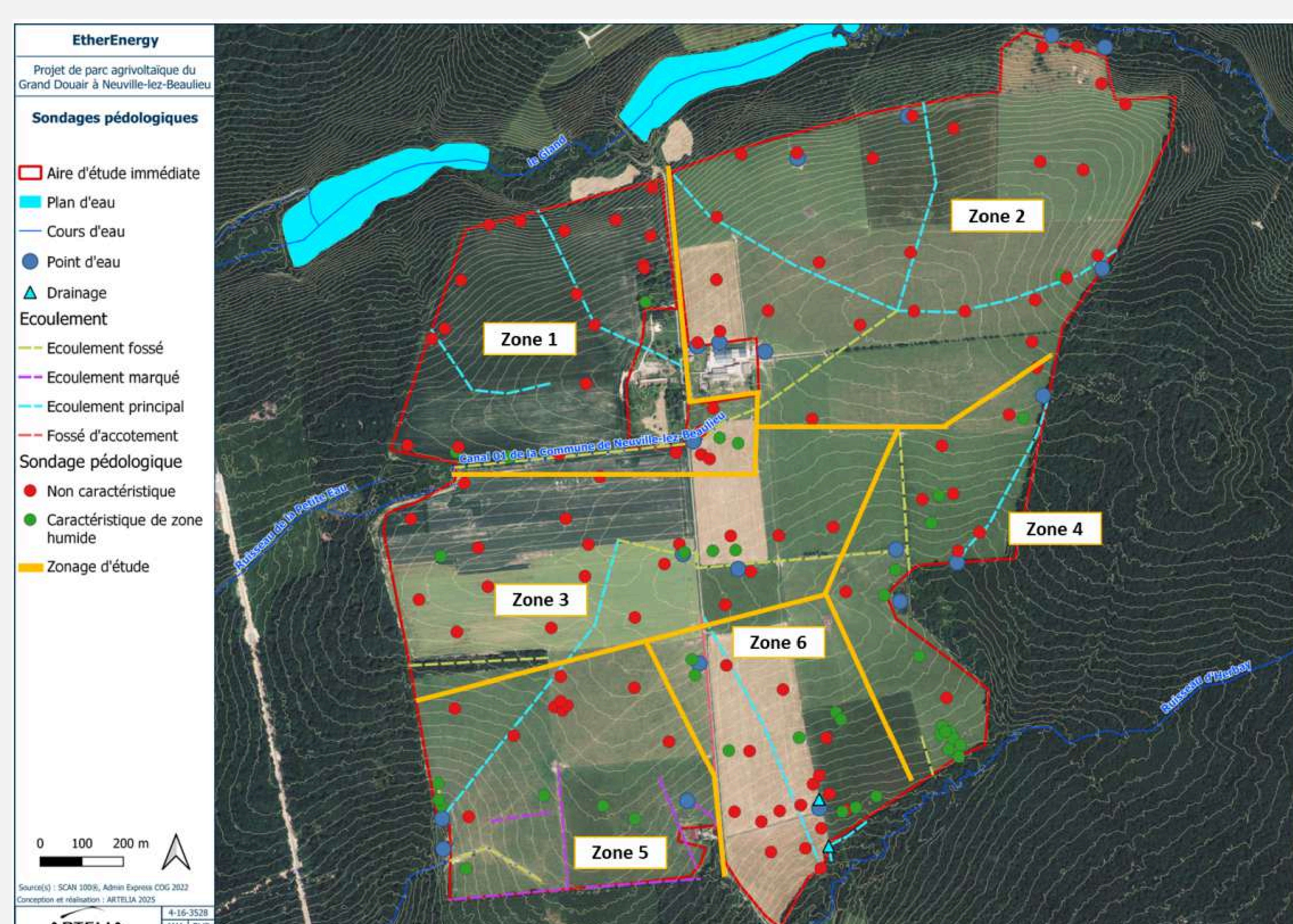
 **Impacts cumulés** : prise en compte des effets cumulés avec d'autres projets dans la zone.

Les premiers résultats d'études au Grand Douaire



HABITAT ET ESPÈCE FLORISTIQUE HYGROPHILE

Elle vise à repérer la présence de **milieux humides** (prairies, mares, fossés...) et des **plantes caractéristiques** de ces zones. Elle permet d'évaluer leur intérêt écologique et leur fonction hydrologique, pour éviter ou de limiter les impacts du projet sur ces milieux sensibles.



SONDAGES PÉDOLOGIQUES

Ils consistent à **étudier le sol du site**. Ils en analysent la composition, la profondeur et la capacité agronomique. Ces informations servent à choisir les bonnes installations et à s'assurer que le projet respecte la qualité des terres et le fonctionnement naturel du sol.

La séquence ERC (éviter, réduire, compenser)

La **séquence ERC** consiste à éviter autant que possible les impacts négatifs du projet en adaptant son implantation et sa conception. Si certains impacts ne peuvent être évités, des mesures de réduction sont mises en place pour en limiter l'ampleur. Enfin, des actions de compensation sont prévues pour contrebalancer les impacts résiduels sur l'environnement.